

Accueil de Loisirs

VACANCES DE NOEL – Fiche d'inscription 21 au 31 décembre 2009

Nous vous rappelons que vous devez **obligatoirement inscrire** votre enfant **15 jours au plus tard avant** la date de début des vacances. Passé cette date, toute inscription sera mise en liste d'attente.

Pour les vacances de Noël cette fiche doit être retournée à l'accueil de loisirs ou en mairie **AVANT LE VENDREDI 4 DECEMBRE A 16h.** Votre compte famille sera débité dès l'inscription de votre enfant, veillez à ce qu'il soit alimenté.

ABSENCE : L'annulation est acceptée **8 jours avant le début** des vacances quel qu'en soit le motif; au-delà, aucun remboursement ne sera effectué sauf maladie ou immobilisation de l'enfant, justifiée par un certificat médical à transmettre dans les **5 jours suivant l'absence.**

Nom : Prénom : Date de naissance : .../.../.....

Maternel Primaire Adresse : Commune :

Date	L 21	M 22	M 23	J 24	L28	M 29	M 30	J 31
Journée avec repas								
Journée sans repas								
½ Journée matin								
½ Journée après midi								

Avec repas

Sans repas

ATTENTION LES JEUDIS 24 et 31 DECEMBRE FERMETURE A 16h30

Fiche de renseignements 2009-2010 obligatoire (à retirer en mairie, à l'accueil de loisirs ou sur www.canejan.fr (rubrique jeunesse)

Bulletin remis le :